



ICI GENÈVE : INTÉGRER PAR LES PRATIQUES CITOYENNES

CONSEIL DES HABITANT.E.S DE VERNIER



RAPPORT DE CONSOLIDATION DES PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS AUX AUTORITÉS DE VERNIER

Tables délibératives : Juin 2019 – Novembre 2020

- **Solidarité-Entraide**
- **Insertion-Intégration**
- **Aménagement du territoire et Transports**

Signataires: les participant.e.s aux tables délibératives mentionné.e.s ci-après

Rédacteurs : Christiane Amici-Raboud, Claire Bellmann et Yves Etienne
(CYCpartenaires)

Porteurs du projet : bureau de l'intégration des étrangers du Canton de Genève
et Ville de Vernier



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



VERNIER 
Une Ville pas Commune



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE
FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ
Institut d'études de la citoyenneté

Organismes genevois
et verniolans partenaires

Genthod, le 1^{er} décembre 2020

Table des matières dynamique (click sur la rubrique)

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 5 |
| Tout au long du processus, les participant.e.s se sont réunis en sessions privées assisté.e.s d'un facilitateur ou une facilitatrice pour chaque table délibérative. | 6 |
| TABLE DELIBERATIVE SOLIDARITE-ENTRAIDE | 9 |
| Introduction | 9 |
| Thèmes/populations prioritaires | 9 |
| Résultats..... | 9 |
| Priorisation des interventions de la Table Délibérative Solidarité-Entraide..... | 10 |
| Les Aîné.e.s /Liens intergénérationnels | 10 |
| Priorité B | 11 |
| Remarque finale pour les Aînés | 12 |
| Les Personnes vivant des moments difficiles | 12 |
| Priorité A | 12 |
| Priorité B | 13 |
| Priorité C | 13 |
| Priorité D | 14 |
| Remarque finale pour les Personnes vivant des moments difficiles | 14 |
| Les Parents | 14 |
| Priorité A | 14 |
| Priorité B | 15 |
| Priorité C | 15 |
| Priorité D | 16 |
| Priorité E | 16 |
| Signature des participant.e.s.es de la Table Délibérative Solidarité-Entraide : | 17 |
| TABLE DELIBERATIVE INSERTION-INTEGRATION | 18 |
| Introduction | 18 |
| Priorité A / Les associations pour favoriser l'intégration | 18 |
| Priorité A / Intégration versus assimilation | 19 |
| Priorité A-B / Jeunes | 21 |
| Priorité A-B / Accès à l'emploi | 22 |
| Priorité B / Langue et motivation | 23 |
| Priorité B / Enfance et famille | 24 |

| | |
|---|-----------|
| Culture, arts et sport | 25 |
| Participation politique..... | 26 |
| Remarque | 26 |
| Signature des participant.e.s.es de la Table Délibérative Insertion-Intégration :..... | 26 |
| TABLE DELIBERATIVE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS | 30 |
| Préambule | 30 |
| Thème transversal..... | 30 |
| Aménagement du Territoire | 30 |
| Aménagements – Eléments communs à tous les quartiers..... | 30 |
| Places de quartiers..... | 30 |
| Mobilier urbain | 31 |
| Verdure et Biodiversité..... | 31 |
| Eclairages et sécurité, énergie | 32 |
| Aménagements spécifiques par Quartiers | 33 |
| Châtelaine : La Place Rouge | 33 |
| Vernier Village..... | 36 |
| Aïre - Le Lignon..... | 37 |
| Quartier d'Aïre | 37 |
| Quartier Le Lignon..... | 38 |
| Entre les deux quartiers d'Aïre et du Lignon | 40 |
| Les Avanchets..... | 40 |
| Transports et Mobilité..... | 40 |
| Pistes cyclables..... | 40 |
| Liens inter-quartiers et inter-communes | 43 |
| Utilisation du Territoire, Densification et Pollution | 44 |
| Signataires de la Table Délibérative Aménagement du territoire et Transports | 47 |
| CONCLUSION..... | 48 |

INTRODUCTION

Le dispositif *Intégrer par les pratiques citoyennes : Ici Genève*, qui a donné jour au Conseil des habitant.e.s de Vernier, avec ses mesures d'encouragement, s'appuie sur une collaboration soutenue entre le bureau de l'intégration des étrangers ([BIE](#)) du canton de Genève, la [Ville de Vernier](#), l'Institut d'étude de la citoyenneté ([InCite](#)) de l'Université de Genève, l'Université populaire albanaise ([UPA](#)) et d'autres organismes partenaires comme la Commission fédérale des migrations ou encore CYCpartenaires pour la facilitation des Tables délibératives.

L'objectif du projet est de fournir des outils démocratiques de proximité, complémentaires aux possibilités préexistantes, qui permettent de prendre en compte les décisions des habitant.e.s et de faire en sorte qu'elles aient un impact sur la politique communale. Ainsi, le projet vise à accroître à la fois l'inclusion démocratique et la reconnaissance des résident.e.s étranger.ère.s.

Pour ce faire, trois tables délibératives thématiques devaient être constituées sur des sujets d'importance pour les habitant.e.s. La délibération consiste à faire valoir ses opinions, les partager, les approfondir, les confronter à d'autres, convaincre ou se laisser convaincre dans un esprit de respect mutuel pour aboutir à des recommandations communes auxquelles tou.te.s les participant.e.s peuvent adhérer (recherche du consensus).

Les thèmes des tables délibératives ont été proposés, soit 15 thèmes agrégés, puis sélectionnés, soit trois thèmes prioritaires, par un vote des citoyen.ne.s de Vernier, lors de l'Assemblée constitutive qui s'est tenue le 23 mai 2019 à la salle des fêtes des Avanchets, réunissant près de 200 personnes.



Durant cette même assemblée, les participant.e.s aux tables délibératives (TD) se sont spontanément inscrit.e.s selon leurs intérêts :

- 20 personnes inscrites à la table délibérative (TD) Aménagement du territoire et transports (dont 1 n'a finalement pas participé et 2 à une seule séance)
- 20 personnes se sont inscrites à la TD Insertion Intégration (dont 3 n'ont finalement pas participé)
- 17 personnes se sont inscrites à la TD Solidarité et Entraide (dont 2 n'ont finalement pas participé)

Pour pouvoir participer, il fallait accepter les conditions suivantes:

- Habitant.e de Vernier ou actif.active sur Vernier.
- Disponible au moins 6 soirées en principe de 18h30 à 21h00, sauf le vendredi et les week-ends.
- Se présenter en tant qu'individu et non pas en tant que groupement ou association.
- Réel engagement à participer pleinement aux 6 séances.
- Le niveau de français ne doit pas être discriminant.
- L'âge n'est pas un critère discriminant (compétence/accord parental).

Une attention a été portée au fait que chaque table délibérative puisse tendre vers une représentation équilibrée de la population verniolane dans sa diversité et que les diverses opinions sur le thème traité soient représentées.

Les participant.e.s des tables délibératives ont pu bénéficier d'une formation / sensibilisation à la délibération organisée par l'InCite (Université de Genève) et animée par le Prof. Matteo Gianni et M. Victor Sanchez-Mazas, tout comme de formations proposées par des partenaires associatifs comme l'Université populaire albanaise.

Les participant.e.s ont également bénéficié des soutiens suivants:

- Pauses dinatoires
- Dédommagement pour les frais de garde d'enfants pendant les tables délibératives
- Participation aux frais de déplacements
- Certificat / attestation de participation délivrée par les autorités
- Abonnement de 3 mois à un journal local

Tout au long du processus, les participant.e.s se sont réunis en sessions privées assisté.e.s d'un facilitateur ou une facilitatrice pour chaque table délibérative. Ils/elles ont tout d'abord identifié les préoccupations, questions et sujets qu'ils/elles souhaitent traiter durant les séances, ont eu la possibilité de demander à entendre des experts (voir ci-dessous) selon leurs besoins, et sont passé.e.s par diverses étapes de réflexions et de délibérations pour aboutir à leurs conclusions, objets du présent rapport.

Les tables délibératives ont débuté au mois de juin 2019 et se sont terminées au mois de novembre 2020, selon le calendrier suivant :

Solidarité-Entraide

- TD 1 : 25.09.2019 – TD 2 : 06.11.2019 – TD 3 : 20.01.2020 – TD 4 : 02.03.2020
- *Interruption due à la situations sanitaire (Covid-19, 1^{ère} vague)*
- TD 5 : 07.09.2020 – TD 6 : 05.10.2020
- TD 7 : A distance en raison de la situation sanitaire (Covid-19, 2^{ème} vague)

Expert sollicité : Florian Kettenacker, Chef du Service Cohésion Sociale (SCS), Vernier, à propos des prestations existantes dans la commune en matière de solidarité et entraide.

Insertion-Intégration

- TD 1 : 12.06.2019 – TD 2 : 19.09.2019 – TD 3 : 20.11.2019 – TD 4 : 28.01.2020
- *Interruption due à la situations sanitaire (Covid-19, 1^{ère} vague)*
- TD 5 : 27.08.2020 – TD 6 : 15.09.2020 – TD 7 : 01.10.2020

Experts sollicités : Nicolas Roguet, Délégué à l'intégration (BIE) sur les questions d'insertion-intégration en général, et Meron Kiflemichael du service de la cohésion sociale à Vernier, sur les différentes associations actives à Vernier.

Aménagement du territoire et Transports

- TD 1 : 10.09.2019 – TD 2 : 21.10.2019 – TD 3 : 29.11.2019 – TD 4 : 13.01.2019
- *Interruption due à la situations sanitaire (Covid-19, 1^{ère} vague)*
- TD 5 : 31.06.2020 – TD 6 : 22.09.2020
- TD 7 : A distance en raison de la situation sanitaire (Covid-19, 2^{ème} vague)

Expert sollicité : Igor Moro, Chef du service aménagement (SAM), Vernier, pour permettre aux participants de compléter leurs connaissances quant aux thématiques traitées dans la table délibérative, de clarifier certains aspects juridiques, administratifs et techniques et de le questionner sur des projets en cours.

Durant l'interruption des séances lors de la mise en place des premières mesures anti-Covid-19 à Genève, entre mars et mai 2020, les facilitateur.trice.s ont maintenu le contact en ligne avec les participant.e.s. de leurs tables délibératives via la plateforme Zoom. Toutefois, ces séances n'ont pu être considérées comme faisant partie du processus de participation citoyenne, dans la mesure où tous les participant.e.s. ne pouvaient être présent.e.s sur ce média.

Pour les tables délibératives Aménagement du territoire et Transports, et Solidarité-Entraide, qui avaient planifié leur 7^{ème} et dernière rencontre respectivement les 26 et 27 octobre 2020, la priorisation et validation des propositions ont dû se faire à

distance (par e-mail et courrier) en raison de l'arrivée de la 2^{ème} vague du Covid-19 et les recommandations sanitaires qui l'accompagnaient.

Les conclusions des tables délibératives sont présentées selon le schéma suivant :

THEME PRINCIPAL DE LA TABLE DELIBERATIVE

THÈMES / SUJETS AYANT FAIT L'OBJET DE DÉLIBÉRATIONS

Situation, enjeux ou problématique,

Propositions, recommandations, selon les priorités définies par les participant.e.s.

A la fin du rapport de chaque table délibérative les noms des participant.e.s sont mentionnés, ils signent ainsi la validation du rapport de leur TD respectives.

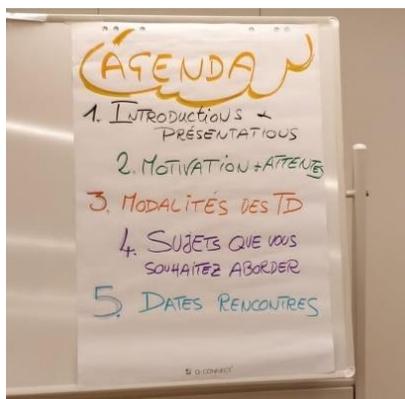


TABLE DELIBERATIVE SOLIDARITE-ENTRAIDE

INTRODUCTION

Thèmes/populations prioritaires

Après délibération, il a été décidé qu'en lieu et place de thèmes proprement dits, on retiendrait plutôt des populations-cibles pour organiser les travaux de la Table Délibérative (TD) Solidarité et Entraide.

Parmi tous les différents groupes proposés, trois populations-cibles sont clairement priorisées : Il s'agit, dans l'ordre de priorité, des :

- « Aîné.e.s /Liens intergénérationnels »
- « Personnes vivant des moments difficiles »
- « Parents »

Résultats

Dans tous les cas qui se sont présentés les délibérations ont permis d'atteindre un consensus sur le contenu des interventions et sur leur mise en mots telle que présentée dans ce rapport.

Les participant.e.s acceptent aussi, à l'unanimité, d'articuler le résultat des délibérations de la façon suivante :

- Une description de la situation
- Les conséquences de cette situation sur le groupe-cible, les préoccupations et les problèmes à résoudre
- L'intervention de la TD vis-à-vis des autorités sous trois formes possibles :

le partage d'une préoccupation
la formulation d'une recommandation
l'articulation d'une proposition

Pour des questions d'agenda et de temps à disposition, les groupes-cibles ont été abordés dans l'ordre suivant :

- Les Aîné.e.s et les liens intergénérationnels (les 7 septembre et 5 octobre 2020)
- Les Personnes vivant des moments difficiles (le 2 mars 2020)
- Les Parents (le 20 janvier 2020)

Dans un cas (Priorité D sous le thème Parents) la description de la situation et ses conséquences ont été regroupées.

Priorisation des interventions de la Table Délibérative Solidarité-Entraide

La séance du 26 octobre était en partie réservée pour organiser et prioriser les résultats des délibérations de la TD Solidarité-Entraide.

Comme elle a été supprimée en raison des restrictions liées à la Covid-19, la priorisation s'est faite par courrier électronique. Chaque participant.e a reçu deux voix par population cible et a été prié.e de les utiliser pour signaler les interventions qu'elle/il jugeait prioritaires.

A l'exception de deux personnes qui ne se sont jamais présentées aux séances de délibération, tout le monde s'est exprimé (15/15). Deux personnes ont voté blanc.

Les résultats qui suivent sont présentés dans l'ordre de priorité des situations par population cible

LES AÎNÉ.E.S /LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

PRIORITÉ A

Situation (perte de liens)

On assiste à une perte de lien entre les générations qui s'exprime par une déconsidération des jeunes vis-à-vis des aîné.e.s mais aussi des aîné.e.s vis-à-vis des jeunes.

Il y a un « fossé technologique » entre les générations (ex. le e-banking, le e-commerce etc.). Une « addiction technologique » casse le lien entre les générations.

La société se « ghettoïse » par âge, origine, classes sociales etc. Les bénévoles s'épuisent, et on ne demande ou n'obtient rien des jeunes par manque d'une communication adaptée (ex. mentionné : le beach-volley lié à une demande des jeunes d'être rémunérés).

Conséquence, problèmes à résoudre

Le fossé qui s'agrandit entre les anciens et les plus jeunes peut conduire à une « révolte » mutuelle. Par exemple, des jeunes qui n'ont pas eu de contacts transgénérationnels ne peuvent pas comprendre les codes du « vivre ensemble » de leurs aîné.e.s.

Le stress des aîné.e.s augmente.

De nouvelles pressions sociétales apparaissent sur les aîné.e.s.

Les groupes, dont celui des aîné.e.s, se replient sur eux-mêmes.

Propositions et/ou recommandations

On note que des solutions existent déjà. (ex. «Papy vient goûter», Prix Chronos dans les bibliothèques, le contrat de quartier (au Lignon) de coopération intergénérationnelle -qui n'a malheureusement pas été suivi d'effet-).

Mettre sur pied des activités inter/transgénérationnelles comme :

- des sorties adaptées incluant tous les âges. Par exemple l'extension des sorties proposées en 2018-2019 par la MQJR ChâBâl incluant les enfants et toute leur famille (Aquaparc, St-Cergue, Chaplin's World)
- des projets pour des « tranches « oubliées » (12-15 ans, 15-18ans, 18-25 etc.)
- des camps de vacances pour « ralentir » (sans smartphones/ ordinateurs/tablettes etc. pour montrer comment cela se passait avant. Explications des Aîné.e.s)
- des « bibliothèques vivantes » (moments et lieux où les Aîné.e.s racontent leur histoire)
- des activités ou lieux où les aîné.e.s racontent leur métier (ex. invitation du parascolaire, «ethnopoly», «ethnovernien»)
- une inclusion des écoles primaires et secondaires, des associations de parents d'élèves aux activités de la commune pour créer des synergies
- un mélange de générations pensé dès la création de nouveaux quartiers (immeubles avec occupation mixte, fonctionnement des coopératives d'habitation, regroupement crèche/école/restaurant scolaire/EMS)
- des formations ponctuelles des bénévoles.

Prendre en considération le handicap dans toutes les activités.

PRIORITÉ B

Situation (isolement)

Les Aîné.e.s sont de plus en plus isolé.e.s chez eux. Ce phénomène est renforcé par la Covid. Cela entraîne un déficit de contacts humains et d'échanges entraînant des conséquences négatives pour la/les personne.s concerné.e.s.

Conséquences

Accentuation de l'isolement (repli sur soi), peur d'être considéré comme une charge, peur de l'intrusion, peur de déranger, tristesse, perte de l'envie de vivre, rejet, culpabilisation, ennui, déprime, perte de l'autonomie, impacts sur la santé.

Recommandation

- Identifier les besoins individuels en s'adressant directement aux personnes concernées.
- Faciliter l'accès à l'information de manière adaptée aux Aîné.e.s
- Améliorer l'information (le « comment » est encore à débattre)
- Créer des contenus et des canaux d'information spécifiques aux Aîné.e.s
- ... ou pas ?

Remarque finale pour les Aînés

Il est important de prendre en compte un « droit à la non-participation » des aîné.e.s aux différentes offres.

LES PERSONNES VIVANT DES MOMENTS DIFFICILES

PRIORITÉ A

Situation

On constate une augmentation de la précarité.

Conséquences

- isolement des gens
- impacts psychologiques
- augmentation de l'anxiété
- impact financier

Propositions

Organiser une meilleure circulation de l'information.

Créer une « Cité du partage rapide » ou « Maison vivante » qui comprenne :

- des espaces de médiation
- des espaces de parole
- des « espaces ateliers »
- des espaces d'intégration
- des espaces de réparation
- une « bibliothèque vivante » (voir <https://bibliothequevivante.com/>)

Cette proposition a été confirmée et encore renforcée le 5 octobre après le semi-confinement de mars à mai 2020.

PRIORITÉ B

Situation

Augmentation de la précarité (2^{ème} mention par un autre biais)

Conséquences

- Impact financier

Proposition

Mise en place d'un Service d'Échange Local (SEL) qui comprend au moins :

- un espace ateliers
- un espace réparation
- un espace intégration

PRIORITÉ C

Situation

- Il manque une « Hotline », un guichet d'urgence, une page WEB, une permanence et un lieu (salle) pour « se soulager l'esprit »).
- Il y a des couples en phase de séparation.

Conséquences

Un.des parent.s est.sont démuni.s face à un ado qui rencontre des situations problématiques telles qu'absentéisme, comportement à problème, addiction, jeux, drogue et autres... (risque de spirale).

Avec comme besoins :

- la nécessité de détecter ces situations
- la nécessité de déterminer quand il faut agir

Les couples rencontrent :

- des problèmes juridiques
- des problèmes financiers
- des problèmes psychologiques
- des problèmes de logement à résoudre en urgence

Propositions

Mettre sur pied un projet pilote d'une Hotline accessible 24/7 qui permette d'être mis en lien avec des professionnels (« case managers ») à même d'orienter la demande vers des ressources existantes.

PRIORITÉ D

Situation

Les personnes en détresse et notamment les nouveaux arrivants ignorent où s'adresser pour obtenir de l'aide.

Conséquences

- une perte de temps
- une errance pouvant conduire au désespoir
- une stagnation des problèmes

Propositions

Faire un état des lieux de tout ce qui existe déjà en termes d'aides diverses

Mettre à disposition de l'information via :

- une plateforme
- un bus (ou autre) visitant chaque quartier selon une rotation (plan)
- davantage d'informations (flyers) dans les bibliothèques

Remarque finale pour les Personnes vivant des moments difficiles

On note que, globalement, pour les gens qui vivent des moments critiques, la plupart des interventions de la TD visent une amélioration de la communication soit en développant la circulation de l'information soit en facilitant un lien entre les gens qui en ont besoin et les services de la commune, soit encore en créant des espaces d'échanges dans les quartiers.

LES PARENTS

PRIORITÉ A

Situation

Des parents actifs et/ou qui s'occupent eux-mêmes de leurs enfants ont besoin de souffler et de soutien financier

Conséquences

- des difficultés financières
- des difficultés psychiques avec des risques d'isolement

Propositions

- « Speed dating »
- Service d'échanges locaux « SEL »

- Garde solidaire
- Familles de cœur (garde ponctuelle)
- Indemnisation – assurances sociales
- Financement par plusieurs familles d'un moyen de garde commun

PRIORITÉ B

Situation

La Sécurité et la tranquillité des enfants dans les espaces publics ne sont pas garanties. On observe des « zones grises » avec du harcèlement.

Conséquences

- isolement de l'enfant, augmentation de la violence

Propositions

- mettre sur pied de groupes de pairs, médiateurs
- positionner des adultes bénévoles dans les espaces publics (places de jeux)

PRIORITÉ C

Situation

Les parents cherchent des solutions de garde pour leurs enfants dans plusieurs cas de figure :

- à une fréquence régulière
- de façon ponctuelle (non prévue)
- pendant les vacances scolaires

Conséquences

- Besoin de la mise en place d'une plateforme informatique (ou autre).
- Besoin d'une base de données des seniors disposé.e.s à garder des enfants. Cela pose des problèmes pour les gardes ponctuelles (ex. maladie) et il y a un risque d' incompatibilité entre les seniors et les familles

Recommandation

- Mise en place d'une plateforme informatique qui tienne compte de la problématique, la compatibilité entre les seniors et les familles et de la compatibilité avec le système de la commune

PRIORITÉ D

Situation et conséquences

(rajoutée le 5 octobre après le premier semi-confinement, de mars à mai 2020)

Aggravation des problèmes particulièrement pour les familles monoparentales :

- aggravation des difficultés financières (ex. les temporaires qui ont dû stopper leurs activités pour garder leurs enfants)
- aggravation de l'épuisement (pas de possibilités de souffler) pour cause de vie 24h/24 avec les enfants dans un petit appartement avec accentuation du problème sur les parents avec les enfants à besoins spécifiques/handicap
- distances imposées avec les grands-parents, les « nounous », les ami(e)s etc. qui permettaient des liens sociaux

Propositions

Conserver un lien même à distance par :

- la mise en place un HUB téléphonique gratuit afin qu'une personne/famille esseulée à revenus limités puisse appeler quelqu'un de confiance sans avoir à débours
- le rétablissement de la possibilité d'appeler en PCV (paiement contre vérification)
- la remise en service de cabines téléphoniques d'urgence à des endroits-clés de la commune

PRIORITÉ E

Situation

Il y a des besoins en gardes partagées et collectives **des enfants malades.**

Conséquence

- il y a des urgences (le jour même)
- difficultés de déplacement (vers le « Chaperon Rouge » en le finançant) ou pour amener les enfants à domicile
- cela implique des personnes de confiance
- on ne connaît pas les possibilités et leur prix

Propositions

- mise sur pied de permanences par quartier (personnes de référence disponibles par tournus)
- validation de ces personnes par des organisations (communales associatives)

SIGNATURE DES PARTICIPANT.E.S.ES DE LA TABLE DÉLIBÉRATIVE SOLIDARITÉ-ENTRAIDE :

1. Marie-Thérèse ANTHENIEN
2. Cecilia BONNY
3. Daniela CLEMENTE
4. Sylvia GARCIA MONTANS
5. Aissatou-Boussoura GARGA
6. Rosemary JEKER
7. Nicolas KÜNZLER
8. Joëlle MANCA
9. Frédéric MUDRY
10. Mugisho NIFZI KOYA
11. Malavika RAJALINGAM
12. Kalyani RAJALINGAM
13. Hans STAUBER
14. Martine WASSMER
15. Hayat ZAHI

TABLE DELIBERATIVE INSERTION-INTEGRATION

INTRODUCTION

Les délibérations ont permis d'atteindre un consensus sur le contenu des interventions et sur leur mise en mots telle que présentée dans ce rapport.

PRIORITÉ A / LES ASSOCIATIONS POUR FAVORISER L'INTÉGRATION

Situation

- Il n'y a pas assez de salles accessibles aux associations au regard de la vie associative très riche de Vernier.
- Il faudrait favoriser les lieux d'échange, promouvoir, aider et soutenir le monde associatif.
- Pour faciliter l'accès aux locaux communaux aux associations et communautés étrangères : Il faudrait simplifier / faciliter le système et assurer une meilleure information.

Propositions

Créer une Maison des Associations

Mode de gestion

- 3 à 4 associations actives avec une participation communale (pour donner son avis, être informée, participer aux décisions)
- Gouvernance selon la manière décidée par les 3 à 4 associations. Forme de Comité. Forme juridique à déterminer.
- Orientation selon les besoins des associations.
- Inviter les autres associations à entrer dans le cercle de gestion de la maison des associations dans un esprit de partage.
- Un.e responsable référant que chaque association devrait être désigné.e pour la responsabilité du local lorsqu'il est prêté (propreté, etc.)

Critères pour les associations

- Toute association établie sur la commune, pour autant qu'elle apporte quelque chose selon un principe de réciprocité, favorisant l'esprit de partage. Ouvert aux habitants pour découvrir ou générer des activités autour de leurs besoins.

Lieu à trouver

- La commune intègre une Maison des Associations dans son plan de construction ou d'affectation des locaux. L'emplacement devrait si possible être central (ex. Châtelaine) mais en tout cas facilement accessible. Il devrait offrir une surface d'au moins 200m².
- La commune explore la possibilité de dédier un espace pour la Maison des Associations, dans la Maison de la culture et de la danse qui est en construction.

Soutenir les associations

- La commune tient à jour un registre des associations, en fait la promotion et le met à disposition des citoyen.e.s (e.g. site web)
- La Commune organise une rencontre des associations et des habitants pour faire connaître toutes les possibilités sur Vernier

Accès facilité à des locaux de la commune

- Adapter le prix de location des salles qui peut être trop élevé pour certains groupes. En parallèle, organiser une information performante sur les possibilités d'accès gratuit aux locaux pour les associations actuelles et à venir.
- Démarches administratives : Les démarches administratives peuvent paraître compliquées pour qui n'y est pas habitué. Adapter l'accueil selon le demandeur (possible simplification des démarches)
- En plus de la démarche auprès des contrats de quartier, mettre en place une procédure simplifiée pour les associations, y.c. via le site web, pour obtenir des salles gratuites en semaine ou en weekend.
- La future Maison des Association pourrait offrir une prestation visant à faciliter le dialogue: rôle de coordination en toute transparence pour faciliter l'accès aux salles dans la commune, gestion du matériel.
- Réflexion et partage d'information sur l'utilisation effective des locaux de la commune, pour permettre une plus grande disponibilité. En effet, certains groupements réservent des salles 2 à 3 fois par semaine sans vraiment les occuper à ce rythme.

PRIORITÉ A / INTÉGRATION VERSUS ASSIMILATION

Situation

- L'intégration passe par la reconnaissance de la personne, de sa culture, de son histoire, de ses connaissances et compétences. Ce n'est pas une coquille vide ! Or l'impression est que la demande est de s'assimiler comme si le reste n'existait pas.

- L'intégration fait référence au respect des lois et des règles, sans que cela exclue la richesse de la personne.
- Il est important de changer le regard des gens par la communication et la sensibilisation à cette question.
- Le communautarisme peut parfois soutenir la personne en intégration, mais peut aussi l'enfermer dans des traditions, voire encourager des abus. *Le ressenti sur ces questions étaient divergent au sein du groupe.*

Propositions

Intégration culturelle

- Reconnaissance des différentes cultures dans la commune. Eviter une approche d'assimilation, qui va à l'encontre du respect multiculturel et le faire connaître en sensibilisant les citoyen.e.s (respect de la culture de l'autre et de tous)
- Mettre en place au niveau de la commune un Forum interculturel permanent qui fasse des propositions d'activités, fêtes à thèmes, tournois sportifs.
- Mobiliser les autres organisations qui pourraient également communiquer : Prendre contact avec les associations culturelles, linguistiques, religieuses, etc.
- Messages-clés à communiquer : écoute et non-violence, encouragement à la participation de verniolans de cultures différentes dans les projets de la commune.

Intégration sociale

- Au sein de la Cohésion Sociale à Vernier, une personne devrait être exclusivement chargée des questions d'intégration et deviendrait ainsi un.e interlocuteur.trice privilégié.e. Les habitant.e.s en seraient informés.
- Charger des coachs, assistant.e.s sociaux expérimentés pour mener à bien les tâches de soutien à l'intégration sociale. Des étudiant.e.s ou futurs doctorant.e.s en psychologie sociale à l'université pourraient être recruté.e.s avec un mandat rétribué, également des retraité.e.s.
- Mener une campagne d'affichage avec des slogans originaux pour la prévention de la violence et l'intégration sociale.

PRIORITÉ A-B / JEUNES

Situation

Les adolescent.e.s : 12-18 ans

- Il y a un problème au niveau des lieux d'accueil. Il est important de déterminer qui sont ces jeunes et quels sont leurs besoins. Cela ne concerne pas seulement les jeunes étrangers mais touche à l'insertion sociale de manière globale.
- Les enfants sont lâchés à l'issue de l'école obligatoire (14 – 15 ans généralement) Pour certains il n'y a pas d'avenir car ils ne peuvent accéder à des places d'apprentissage au regard de leurs résultats scolaires. Il est important d'avoir des structures qui permettraient de les réinsérer activement dans la société

Les jeunes adultes : 18 – 25 ans.

- C'est une tranche d'âge un peu oubliée et ces jeunes adultes ont envie de se retrouver entre eux.
- La majorité des jeunes adultes qui « traînent », n'ont pas obtenu une place d'apprentissage, n'ont pas accédé aux études et il est difficile de savoir comment s'informer et comment les orienter.
- Avoir des lieux qui leur sont dédiés permettrait de créer un dialogue. Il faudrait y déployer des activités intéressantes, sur la base d'un sondage.

Propositions

Activités dans des lieux dédiés pour les adolescent.e.s et pour les jeunes adultes :

- En plus de la Carambole dédiée aux adolescent.e.s (12-18 ans), il convient que la commune mette en place d'autres des locaux pour favoriser les activités et échanges, sous la forme de « maisons des jeunes »
- Un soutien aux parents dont les enfants sont en difficulté aiderait à favoriser la réussite de l'insertion sociale et l'intégration. Envisager une intervention préventive et ne pas attendre que le problème soit établi.
- Approcher les jeunes adultes (18-25 ans) pour qu'ils soient entendus et écoutés, qu'il soient soutenus et non abandonnés à leur sort. Organiser un sondage sur le type d'activités qui pourraient les intéresser en demandant directement à ces jeunes.
- Selon les besoins formulés, offrir un lieu de rencontre pour être à l'abri, sans imposer d'animateur pour cette tranche d'âge (18-25 ans)
- Offrir aux jeunes adultes la possibilité d'exercer des activités de leur choix: enregistrement de musique, cuisine, danse, etc. avec ou sans le concours

d'animateurs.trices. Il y aurait des pistes à explorer auprès des maisons de quartier.

- Parallèlement, trouver le moyen de leur faire découvrir des activités intéressantes dans les Centres de Loisirs et Maisons de Quartier.

PRIORITÉ A-B / ACCÈS À L'EMPLOI

Situation

- Il y a un manque de soutien et d'accompagnement pour aider l'entreprenariat et ceci concerne toutes les générations. En effet les problèmes d'intégration sociale touchent également les adultes qui sont sans emploi.
- Un éboueur qui se lève très tôt le matin pour assurer la propreté de nos lieux de vie est aussi important qu'un médecin, une maîtresse d'école, un artisan, ou tout autre métier. Il importe de rester soi-même en étant financièrement indépendant et d'être une part du puzzle qui constitue la société. Nous avons besoin les uns des autres et chacun doit apporter sa pierre à l'édifice et à la bonne stabilité de notre société. Il est important de se respecter mutuellement en évitant des commentaires négatifs vis-à-vis de ceux qui ont temporairement des soucis et se sont tournés vers les services sociaux.

Propositions

- Organiser des rencontres avec des professionnels de certaines branches où les places d'apprentissages sont réelles, tout en valorisant certains métiers mal perçus : faire comprendre qu'il n'y a pas de sot métier.
- Proposer la possibilité d'apprentissage en cours d'emploi et faire savoir qu'on peut obtenir ce genre de contrat même après 25-30 ans. Voir la Loi sur la Formation Professionnelle (LFPr)
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20001860/index.html>¹
- Renforcer l'information pour faire connaître les possibilités d'accès à l'emploi pour soutenir l'insertion professionnelle de ces jeunes.
- Encourager les jeunes désœuvrés à s'engager bénévolement dans diverses activités communales, voire cantonales ou autres. Cela leur permettrait prouver qu'ils ont eu des activités communautaires, sociales, ce qui serait un point positif dans le CV auprès d'employeurs potentiels.
- Pour entraîner les jeunes à l'activité professionnelle et leur donner une chance de décrocher un emploi, nous recommandons de promouvoir et offrir les petits jobs et les chantiers éducatifs dans le cadre des domaines d'activité de la commune.

¹ Lien fourni par la facilitatrice

- Organiser des tables rondes, des projections de films, des activités socio-culturelles pour leur redonner confiance et les aider à avancer vers plus de fierté et de liberté personnelle.
- Faire largement connaître les Travailleurs Sociaux Hors-Murs (TSHM) sur la Ville de Vernier, dont la mission consiste à accompagner des jeunes entre 15 et 25 ans en rupture socio-professionnelle. *Voir document en annexe 1.*²
- Entreprenariat et création de très petites entreprises : Etudier s'il y a un réel besoin d'encouragement. Si oui, offrir des rencontres aux intéressé.e.s potentiels. Recourir à un ou des professionnels spécialistes , coach, sous forme d'un mandat pour mener cette démarche ...

PRIORITÉ B / LANGUE ET MOTIVATION

Situation

- Un moteur de l'intégration est de pouvoir s'exprimer en français et faciliter ainsi les relations sociales et culturelles. La familiarisation et la maîtrise du français est essentielle pour une intégration réussie
- « Vouloir, c'est pouvoir », car tout être humain est doté d'une capacité indescriptible d'intégration. Il sait très bien se débrouiller en toutes circonstances.
- L'apprentissage de la langue française est obligatoire dans l'intérêt d'une intégration facilitée dans notre société, et est soutenu par l'accès à la formation continue de base des adultes sur le territoire national.

En annexe, extraits de la Loi fédérale sur la formation continue (LFCo) faisant référence à l'acquisition des compétences de base dont l'apprentissage de la langue <https://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2016/689.pdf>.)³
Voir annexe 2

Propositions

- Une approche de la langue moins formelle, qui aborde des choses pratiques dans un premier temps, car au moment de l'accueil il y a un besoin de devenir autonome pour s'exprimer dans des situations réelles :
 - comment faire ses achats
 - comment prendre les transports publics
 - comment se débrouiller quotidiennement dans la pratique alors que les informations sont en français
- Organiser la disponibilité de traducteurs.trices bénévoles pour la première étape d'intégration.

² Information de M. Michel Monod

³ Complément et lien apportés par la facilitatrice

- Recruter des jeunes francophones et les charger comme intervenant.e.s de réunions essentiellement en français . Cela pourrait être sous la forme de « petits jobs » que la Commune veut promouvoir
- Offrir une meilleure information sur les cours de français gratuits à Vernier
- Il semblerait que les personnes qui ne remplissent pas les critères de connaissance du français lors du renouvellement de leur permis, risquent de perdre celui-ci, ce qui est très grave. Il faudrait offrir une meilleure information sur l'application de la loi et apporter un soutien réel aux personnes au vu du renouvellement de permis. Se renseigner sur ce qu'il en est des accords bilatéraux entre la Suisse et l'union européenne (application de la loi ?) et informer les concernés.
- Le français est une langue difficile à apprendre, il faut encourager les gens à progresser et encourager les entreprises à soutenir l'apprentissage du français pour leurs employé.e.s non francophones.

PRIORITÉ B / ENFANCE ET FAMILLE

Sécurité à l'école

Situation

A l'école et au cycle, on relève des problèmes de comportement - violence entre enfants – aux divers degrés scolaires - qui péjorent le processus d'intégration et d'insertion sociale et influent sur le comportement de celles et ceux qui y sont mêlés.

Propositions

- Des agents municipaux veillent aux abords de l'école pour sécuriser le bien-être des enfants, en envisageant une plus forte participation féminine (tendance sexiste des comportements)

Maintien de la cellule familiale

Situation 1

- Le maintien de la cellule familiale est important et doit être respecté dans le processus d'intégration.
- Les familles migrantes ont besoin de soutien.

Propositions

- Créer une structure pour éviter la rupture de la cellule familiale : Les familles migrantes devraient pouvoir bénéficier d'un apport – par exemple d'un.e médiateur.trice – pour les soutenir face au choc culturel.

- Création d'un poste de spécialiste pour cette activité, assistant.e social.e, psychologue, grâce à un mandat de la Commune.

Situation 2

- Certains déplorent le rôle et l'attitude des services sociaux qui par leurs questions aux enfants (comment ça va à la maison ? tu sais que tu as des droits ? est-ce que l'on te tape ? etc...) ont tendance à monter les enfants contre les parents. Or pour beaucoup de cultures diverses, le respect des enfants pour les parents est essentiel.

Une partie des participant.e.s met en doute cette affirmation, argumentant que ce n'est pas la règle, toutefois les propositions sont validées.

Propositions

- Pour les personnes en insertion/intégration, veiller à ce que les assistant.e.s sociaux.ales, les enseignant.e.s, ne questionnent pas les enfants, sur ce qui se passe dans la cellule familiale, sauf s'il y a des soupçons de maltraitance selon la Convention de la protection des mineurs.
- Former ces personnes au multiculturalisme
- Par exemple, contacter le BIE (bureau d'intégration des étrangers, Genève) pour des conseils appropriés.

CULTURE, ARTS ET SPORT

Situation

Il est important d'améliorer l'intégration des personnes migrantes et l'insertion sociale des autres personnes en rupture par ces liens sociaux.

Propositions

- Recourir à la participation en matière d'art et de culture :
 - Être plus à l'écoute des besoins en matière d'événements culturels et sportifs
 - Mettre sur pied une programmation artistique avec une participation citoyenne sur les choix, une forme de comité décisionnel qui fonctionne de manière démocratique et participe à favoriser l'intégration.
- Proposer plus d'information sur la possibilité de créer des événements.

PARTICIPATION POLITIQUE

Situation

L'intégration et l'insertion passent également par la participation politique de chaque citoyen.ne.

Proposition

- Instruction civique : Présenter le système politique suisse et les principes de la démocratie directe aux personnes en intégration et insertion.
- Mettre en place une structure de démocratie participative qui inclut le plus grand nombre d'habitants.

REMARQUE

Nous n'avons pas eu le temps d'aborder les questions de stigmatisation (race, religion, sexe, etc.) mais reconnaissons leur importance dans l'intégration et l'insertion.

SIGNATURE DES PARTICIPANT.E.S.ES DE LA TABLE DÉLIBÉRATIVE INSERTION-INTÉGRATION :

1. Hafez ABOU AL CHAMAT
2. Kafuata BUABE
3. Dann Delmorth BURTON LAZO
4. Maelle GENOUD-KUVA
5. Diane Roselyne GRABER
6. Sonia HANACHI
7. Eduardo HERRERA
8. Dolly MAKIASI
9. Silvia MARINO
10. Ginette MAZAMAY MORHA
11. Robert MBUYU-NGOY
12. Michel MONOD
13. Luyindula NGIMBI
14. Prudence NKOU KURZ
15. Daniel ROCHAT
16. Marc SOULT
17. Noëlle YENGO-NTONGO

TRAVAILLEURS SOCIAUX HORS LES MURS :

« *PETITS JOBS* »

Description

L'outil « petits jobs » va de la valorisation par le travail jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Ces « petits jobs » éducatifs s'adressent prioritairement à des jeunes en rupture de formation, mais peuvent également intéresser des jeunes en situation de fragilité (prévention de la rupture), ou s'inscrire dans une démarche de soutien de projet, individuel ou collectif.

Pour les travailleurs sociaux, c'est un outil permettant d'entrer en relation avec les jeunes, et de faire avec eux un travail d'accompagnement socio-éducatif correspondant aux besoins et aux ressources de chacun. Ce travail implique généralement la présence d'un TSHM lors de la réalisation des mandats. Cette action vise à remobiliser les jeunes concernés en consolidant leurs aptitudes à s'insérer dans un parcours professionnel ou de formation. La démarche consiste à confronter les jeunes aux exigences de la vie active. Il s'agit pour certains d'un premier pas dans l'apprentissage des règles et des codes du monde du travail. Elle vise à la responsabilisation individuelle et collective, ainsi qu'à l'autonomie. Les petits jobs sont proposés en dehors des critères d'employabilité et donc offerts à l'ensemble des jeunes sur le territoire.

Objectifs

- Etre en lien avec les jeunes en situation précaire
- Permettre aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités, de se sentir utiles, reconnus et soutenus
- Faciliter l'insertion sociale des jeunes
- Faire le relais entre jeunes et institutions, notamment en direction des structures communales et cantonales
- Acquérir des aptitudes professionnelles et sociales, notamment en offrant des expériences variées et des places valorisantes
- Mettre en avant le travail comme façon positive de gagner de l'argent
- Permettre un premier pas dans une démarche d'orientation
- Valoriser les jeunes et leur permettre d'avoir une action positive dans leur environnement
- Offrir une opportunité de formation sur certains mandats particuliers.

CHANTIERS ÉDUCATIFS

Description

Contrairement aux petits jobs qui sont des mandats ponctuels et de courte durée, les chantiers éducatifs sont en général réalisés sur des périodes plus longues. Les chantiers permettent entre autres aux professionnels de mieux accompagner les jeunes dans la définition de leurs projets professionnels. Le contact plus régulier consolide et renforce la qualité du lien. De plus, l'apprentissage de nouvelles techniques peut éveiller des intérêts voire même des vocations. Un des points positifs ressortant de certains chantiers est le fait que les jeunes évoluent dans des

espaces publics et peuvent donc donner d'eux-mêmes une image positive. Cela est l'occasion d'entrer en relation avec des habitants et des travailleurs dans un autre environnement que celui habituellement fréquenté. Le fait de travailler pour un résultat visible et destiné à perdurer peut également influencer positivement l'attitude des jeunes face à ce même espace public.

Objectifs

- Faire preuve d'une plus grande régularité et d'endurance ;
- S'initier à l'apprentissage de nouvelles techniques et à la manipulation d'outils ;
- Se confronter à la population et donner une image positive par son attitude dans le travail ;
- Prendre des responsabilités et acquérir une plus grande autonomie ;
- Découvrir de nouvelles capacités ;
- Travailler le rapport à l'autorité, au cadre du travail ; savoir se faire comprendre et négocier.

Mandataire

Il convient de rappeler que l'emploi de « petits jobs » n'a pas pour but de bénéficier d'un service effectué par une main d'œuvre « à bon marché ». En faisant appel à ce service, le mandataire entre dans une démarche de soutien à l'insertion et a conscience que les jeunes sont en phase d'apprentissage.

TARIFS DE FACTURATION DES PETITS JOBS VALABLES DES LE 1er JANVIER 2017

(suite à la réintroduction de la TVA)

| PARAMETRES | Heures de base | Heures de nuit, majorées de 25% (après 23 h) | Heures du dimanche et des jours fériés (majorées de 50%) |
|------------------------------------|----------------|--|--|
| Paramètres de base | | | |
| Taux horaire | 16.00 | 20.00 | 24.00 |
| % part vacances (droit 5 semaines) | 10.640% | 10.640% | 10.640% |
| Taux charges employeur | 8.986% | 8.986% | 8.986% |
| Taux de TVA | 8.000% | 8.000% | 8.000% |
| Tarifs hors taxe | 20.50 | 25.00 | 29.50 |
| Montant TVA | 1.64 | 2.00 | 2.36 |
| Tarifs y/c TVA (= TTC) | 22.14 | 27.00 | 31.86 |

Extraits de la Loi sur la formation continue (LFCo)

Art. 8 Amélioration de l'égalité des chances

(...)

- c. de faciliter l'intégration des étrangers;
- d. de faciliter la réinsertion professionnelle.

Section 5 Acquisition et maintien de compétences de base chez l'adulte

Art. 13 Compétences de base des adultes

1 Les compétences de base des adultes sont les conditions requises pour l'apprentissage tout au long de la vie et couvrent des connaissances et des aptitudes fondamentales dans les domaines ci-après:

- a. lecture, écriture et expression orale dans une langue nationale;
- b. mathématiques élémentaires;
- c. utilisation des technologies de l'information et de la communication.

2 Les prestataires de cours visant l'acquisition et le maintien de compétences de base chez l'adulte veillent à ce que leurs offres soient axées sur la réalité pratique en tenant compte des thèmes sociaux, économiques et juridiques significatifs pour la vie quotidienne.

Art. 14 Objectif

1 La Confédération s'engage, conjointement avec les cantons, pour que les adultes puissent acquérir les compétences de base qui leur font défaut et les maintenir.

2 La Confédération et les cantons associent les organisations du monde du travail à leur démarche.

TABLE DELIBERATIVE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS

PRÉAMBULE

Les délibérations ont permis d'atteindre un large consensus sur le contenu des interventions et sur leur mise en mots telle que présentée dans ce rapport. Seules les propositions ci-dessous sur les pistes cyclables ont fait l'objet d'une priorisation.

THÈME TRANSVERSAL

Situation

Dans leurs échanges, les membres de la Table Délibérative Aménagement du territoire et Transports ont à plusieurs reprises relevé les difficultés d'intervenir sur des sujets relatifs à des terrains privés avec accès public.

Proposition

Mettre en place un processus de partenariat et de collaboration entre les secteurs public et privé pour aborder toutes les questions visant à optimiser les espaces extérieurs ou sur les toits situés sur des terrains privés et accessibles au public.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AMÉNAGEMENTS – ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES QUARTIERS

Places de quartiers

Situation actuelle générale

Certaines places existantes manquent totalement de charme et de convivialité, telle que celle de Châtelaine et celle du Lignon (détaillées ci-dessous).

Recommandations générales:

- Prévoir une zone piétonne dans chaque quartier.
- Confier la conception des places à des professionnels (urbanistes, architectes, paysagistes...) pour en assurer l'harmonie et la convivialité.
- Concevoir la Place principale de chaque quartier comme un parc-promenade arborisé et pavé, avec des jeux pour les enfants, un parc à chiens, des fontaines à jeux d'eau, quelques tables à pic-nic et des poubelles.
- Aménager plusieurs bancs de manière conviviale.
- Assurer dans chaque quartier des aménagements sportifs adaptés à tous types d'utilisateurs (enfants, ados, seniors, autres).

Mobilier urbain

Situation actuelle 1

De longs tronçons de trottoirs sont dépourvus de bancs et ne permettent ni de se reposer ni de rencontrer d'autres personnes. Il a été remarqué que les bancs qui sont posés sont souvent occupés et apportent de la convivialité.

Propositions / Recommandations

- Disposer des bancs conviviaux (face à face ou en fer à cheval) sur les axes qui en sont dépourvus et qui sont fréquentés par les piétons.

Situation actuelle 2

Trop d'abris-bus ne sont pas protégés des intempéries et ne comportent pas de siège mais une simple barre d'appui. Les sièges existants dans certains abris sont en métal, ce qui les rend brûlants en été et glacés en hiver. Tout ceci rend l'attente inconfortable.

Proposition / Recommandation

- Couvrir et protéger les abris-bus. Les sièges permettent de s'y asseoir confortablement et ne sont pas en métal.
La mise en place d'un projet-pilote aux arrêts de bus les plus fréquentés pourrait être envisagée avant de l'étendre à l'intégralité des abris-bus.

Situation actuelle 3

Les poubelles installées sur le domaine public débordent régulièrement, les déchets jonchent le sol, sont soufflés par le vent ou emportés par les corneilles et autres oiseaux.

Proposition / Recommandation

- Privilégier de grandes poubelles avec couvercle.

Verdure et Biodiversité

Situation actuelle

Selon certains participants, la commune de Vernier devient de plus en plus une « ville béton » ce qui accentue pour les habitants les effets du réchauffement climatique, comme la réverbération de la chaleur sur le béton ou la création de poches de chaleur par endroits.

Il est noté qu'une densification supplémentaire a heureusement été évitée lorsque la population genevoise a voté en février 2020 contre le déclassement de la zone villa à Cointrin dont une partie des parcelles étaient sur le territoire verniolan.

Propositions / Recommandations

- Le réchauffement climatique impose la mise en place de mesures en zones urbaines visant à diminuer la consommation énergétique et à implanter un maximum de végétaux pour contribuer à absorber le carbone, apporter de l'ombrage, de l'humidité et de la fraîcheur et pour maintenir un contact entre le citoyen et la nature.
- Afin de maintenir un minimum de biodiversité de plantes et de faune locale, il convient de développer la végétalisation avec une diversité d'apports : plantes indigènes à feuilles ou à fleurs, grands arbres, buissons, arbustes, arbres fruitiers, plantes mellifères, herbe de prairie, fleurs. Eviter les plantes à pollens allergisants (tels bouleau, noisetier, etc.) qui entraînent un problème de santé publique croissant.
- Des arbres devraient être plantés sur les grands axes parallèlement aux mesures de réduction du trafic.
- Des mesures incitatives permettraient d'encourager les propriétaires d'habitations à combiner sur les toits à la fois des panneaux solaires (écologiques) avec de la végétalisation (biodiversité, carbone, fraîcheur).
- Dans les parcs en particulier, des ruches et des hôtels à insectes pourront être posés, ainsi que des pigeonniers qui permettront de contrôler la population de pigeons et leur situation sanitaire.
- Créer des potagers urbains communautaires (familiaux).
- Il est essentiel de faire appliquer la loi qui veut que les arbres abattus pour laisser la place à des constructions soient remplacés sur la commune. Ces opérations doivent être transparentes et communiquées à la population.

Eclairages et sécurité, énergie

Situation actuelle

Dans certains lieux, l'éclairage nocturne est déficient et entraîne un sentiment d'insécurité. Dans d'autres lieux, l'éclairage de rues ou d'enseignes lumineuses inonde des habitations et crée une pollution lumineuse. Dans de nombreux immeubles l'éclairage reste allumé toute la nuit, comme dans la plupart des commerces, ce qui constitue un gaspillage d'énergie.

Propositions / Recommandations

- Installer un éclairage intelligent et des détecteurs de mouvements dans certaines rues, chemins et accès et poser des marquages phosphorescents.
- Proposer des mesures incitatives telles que des subventions pour encourager les propriétaires d'immeubles à prendre des mesures d'économie sur leur éclairage.
- Introduire une obligation d'éteindre les enseignes et les vitrines de commerces entre 24h et 06h.
- Régler les réverbères afin qu'ils n'éclairent que le sol et non les habitations avoisinantes.
- Rendre obligatoire la production d'énergie solaire sur les toits et sur les balcons de toutes les constructions, inclus celles de la commune.
- Encourager le recours à l'énergie solaire partout où cela est possible et ne pas taxer la production d'énergie solaire comme c'est le cas actuellement.

AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES PAR QUARTIERS

Châtelaine : La Place Rouge

Situation actuelle

La Place Rouge n'est pas conviviale pour les raisons suivantes :

- Elle connaît un trafic de transit intensif.
- Elle est morcelée par le bâtiment qui lui donne son nom : une partie à l'ouest, une partie au sud, une partie à l'est. Et au nord, la route.
- Elle manque d'ombre, est trop minérale.

De plus il y a des problèmes en lien avec certains feux de signalisation.

Propositions / Recommandations

- Rendre la "Place Rouge" attractive et conviviale. Lui donner sa fonction de vraie place de quartier.

Faire appel à des architectes

- Lancer un concours d'architecture pour un réaménagement adéquat de la Place Rouge.

Cela permettrait de recueillir et comparer plusieurs projets professionnels, permettant de valoriser au mieux "la Place Rouge".

Axe de transit de l'avenue de Châtelaine

- Intégrer cet axe dans la réflexion sur le réaménagement de la Place Rouge.

- Revoir la séquence de la signalisation des feux pour la traversée du passage piétons (rallonger le feu) pour permettre de traverser la route en sécurité (écoles, bibliothèque et ludothèque à proximité).
- Revoir la séquence de la signalisation des feux au carrefour du pont de l'Écu (avenue de Châtelaine / avenue du Pailly / avenue de l'Ain), afin de le sécuriser pour les cyclistes (nombreuses présélections).
- S'inspirer du tunnel de Vézenaz ou de celui de Meyrin pour que le transit se fasse en sous-sol pour la traversée de Châtelaine.

Idées d'aménagement à court terme

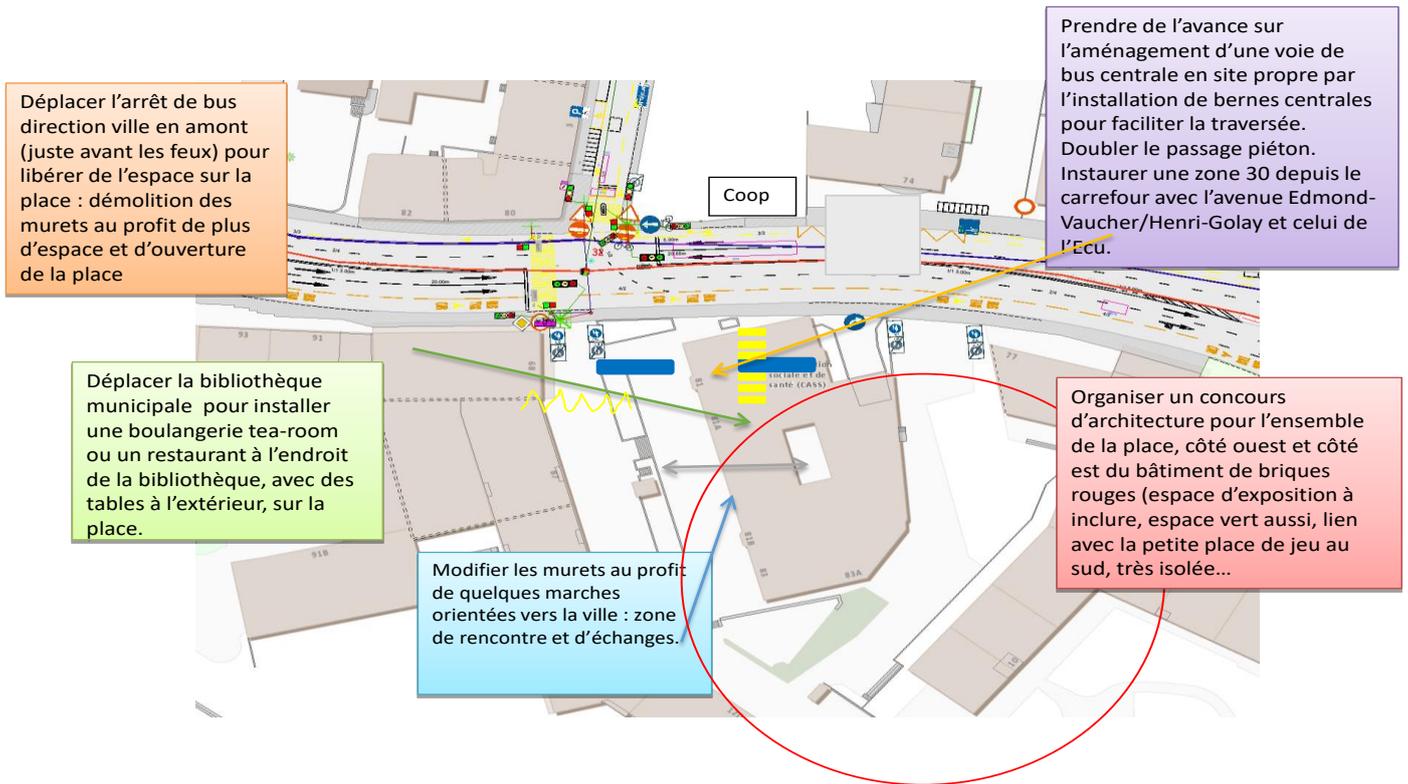
- L'élargissement de la place afin d'accueillir des évènements sur la place, tels des marchés culturels en déplaçant :
 - o l'arrêt de bus (direction ville) en amont (vers le nouveau magasin Denner) et
 - o l'arcade EMA Terroir.
- Modifier les bacs à plantes actuels, i.e. leur emplacement, leur contenu et leur design.
- Permettre l'ouverture d'un tea-room sur la place sur l'un des emplacements suivants :
 - o A la place de la Bibliothèque (qui devrait être déplacée vers un autre lieu, par exemple au 1^{er} étage à la place de la régie) ce qui lui permettrait d'avoir une terrasse en été ;
 - o A la place de l'arcade dévolue à EMA Terroir (qui devrait être déplacée vers un autre lieu), ce qui permettrait également de gagner de l'espace sur la place.

Idées d'aménagement à moyen/long terme

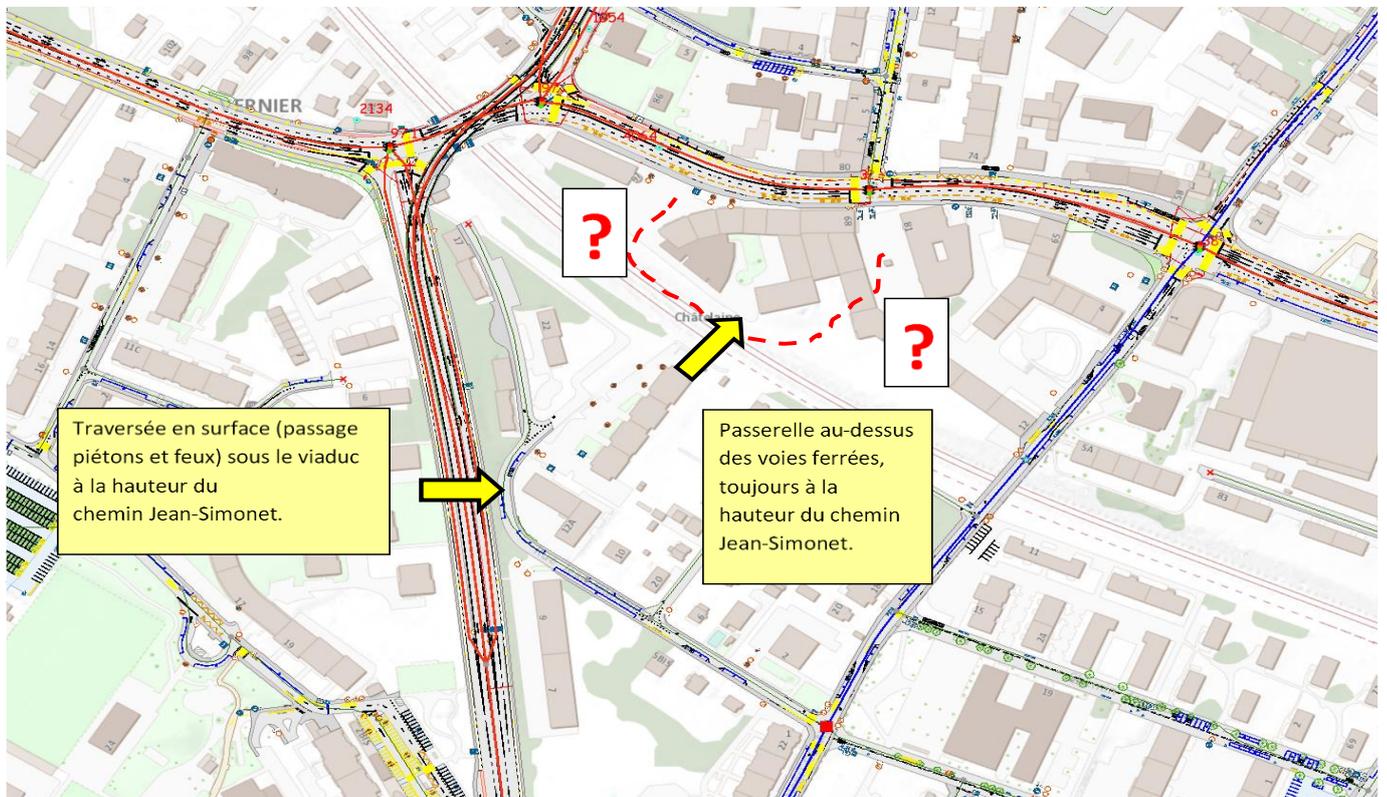
- Compléter la passerelle prévue depuis les Libellules en direction de Châtelaine, par une traversée plus au nord de la Concorde et un passage par-dessus la voie de chemin de fer pour arriver vers la Place Rouge. Cela donnerait une voie de mobilité douce pour les cyclistes et les piétons, en alternative au carrefour dangereux de l'Écu.

Les plans 1 et 2 qui suivent constituent des propositions respectivement d'aménagement de la Place Rouge et de liaison entre les quartiers de Châtelaine et des Libellules.

Plan 1 : Propositions d'aménagement de la Place Rouge



Plan 2 : Proposition de liaison entre Châtelaine et les Libellules



Vernier Village

Situation actuelle:

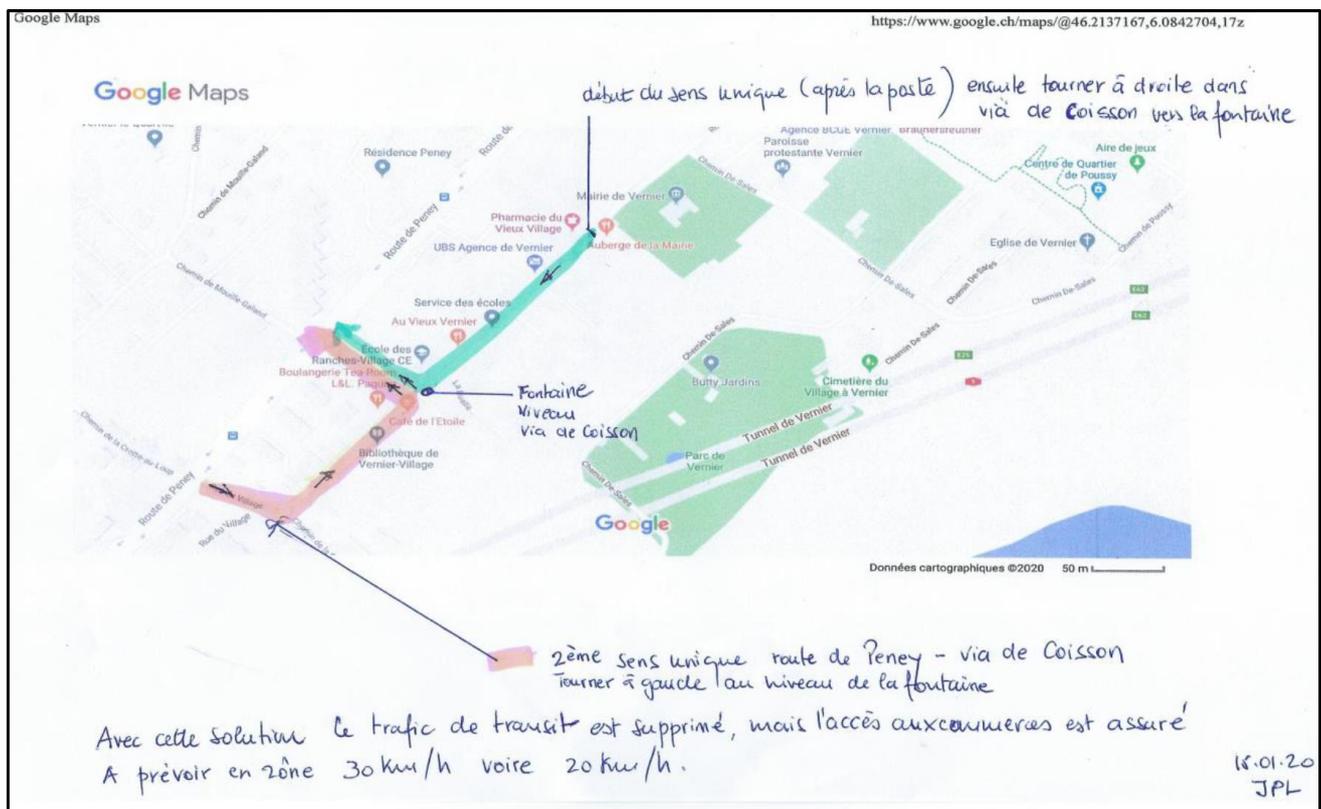
Le village souffre d'une forte circulation de transit, en particulier au report du trafic de transit de la Route de Peney vers la rue du village, surtout aux heures de pointe. Un tel trafic est inadapté à cette voie de village.

De plus, le non-respect des limitations de vitesse (20 et 30 km/h) posent un problème de sécurité aux enfants des deux écoles et des deux garderies.

Propositions / Recommandations

- Rue du Village : Instauration de 2 sens uniques opposés afin d'éviter la circulation de transit (v. plan ci-dessous). Accès aux commerces et riverains seuls autorisé.
- Route de Peney : Préservations des quelques terrains verts existants !
- Meilleure séparation des flux cyclistes et piétons en face de l'Ecole Allemande (arrêt de bus Champ-Claude).

Plan 3: Aménagement de la circulation rue du Village à Vernier



Aïre - Le Lignon

Situation actuelle

Ce sont des quartiers, surtout au Lignon, où il n'existe pas de massifs, parterres, bacs de plantes et fleurs. Les zones à gazon sèchent pendant l'été et ne servent presque à rien. En conséquence la terre est mise à nu, se répand sur les chemins lors des pluies, et rend dangereusement glissants les escaliers de la Cité du Lignon.

De grandes surfaces de pelouse sont sous utilisées, entraînant un gaspillage de surface qui pourrait être mis à profit des habitants, ainsi qu'un désert écologique et de biodiversité.

Propositions / Recommandations

Quartier d'Aïre

- Arboriser la petite parcelle de gazon inutilisée entre la buvette du FC Aïre-Le-Lignon en direction de la passerelle qui donne accès aux tours du Lignon (photo 1);
- Arboriser/végétaliser la portion de terrain devant l'immeuble du chemin Nicolas-Bogueret n°16-22 direction la STEP;
- Arboriser et/ou mettre des buissons autour du cimetière d'Aïre;
- Végétaliser et installer des panneaux solaires sur le toit des bâtiments scolaires d'Aïre.

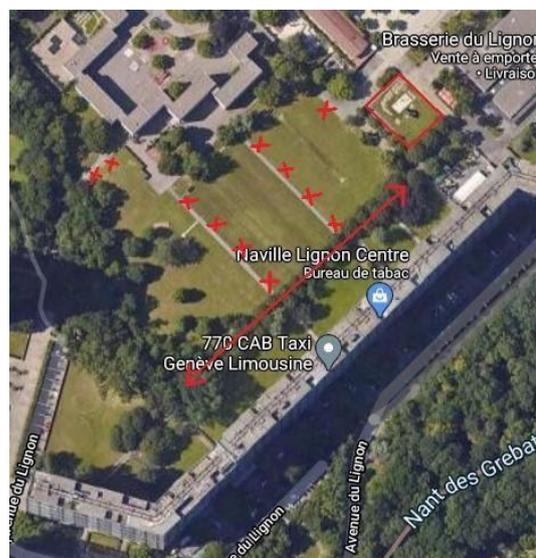


Photo 1: parcelle entre villas et stade de foot à Aïre / Photo 2: Mail du Lignon et immeuble n° 10-35, av. du Lignon

Quartier Le Lignon

- Poser un mur ou une haie végétale anti-bruit le long de l'avenue du Lignon (direction les Tours), au niveau du virage en pente (cf. moteur des véhicules/bus à plein régime en montée);
- Arboriser/végétaliser les parkings du centre commercial du Lignon et des immeubles n°78-84, les réaménager avec une voie unique/giratoire, dans le but d'obtenir de la place pour des arbres;
- Végétaliser et installer des panneaux solaires sur le toit du centre commercial, des écoles, des immeubles-barres, des bâtiments de la piscine du Lignon, et autres constructions;
- Arboriser/végétaliser et installer des zones de pique-nique et des bancs dans la zone de gazon devant les bâtiments scolaires du Lignon, les immeubles n°10-35 et n° 64-77, et devant/derrière les tours (photos 2-4);

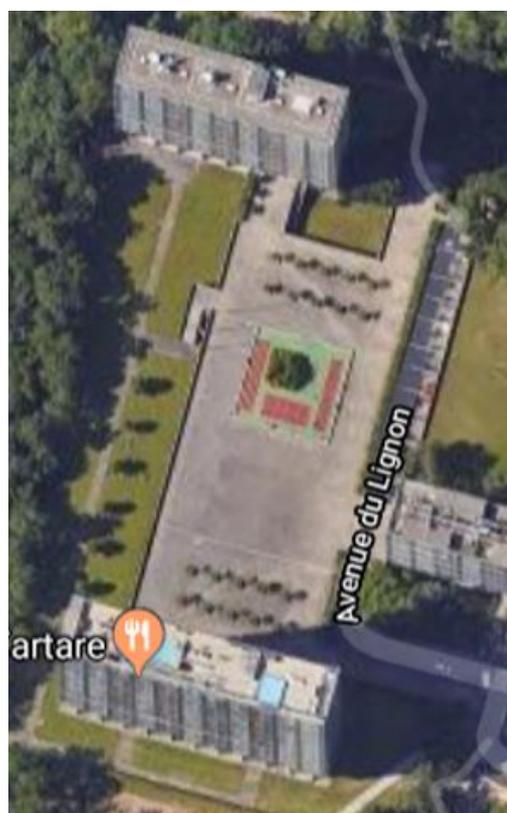
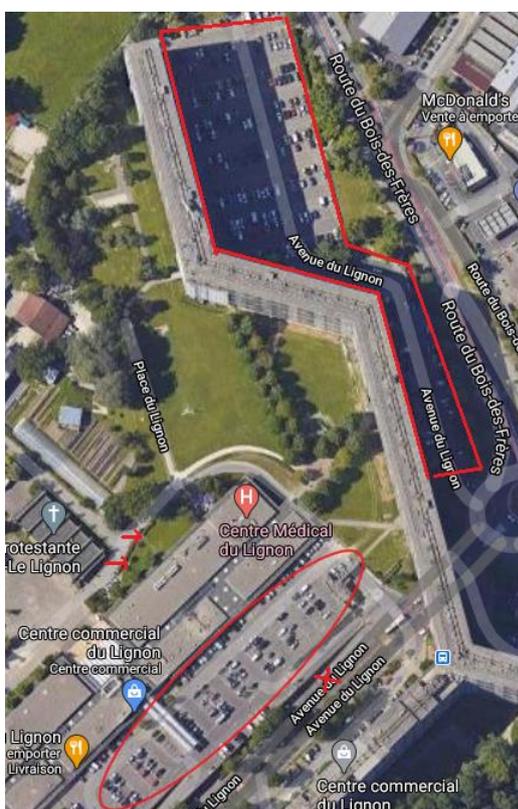


Photo 3: Parkings et immeuble n° 78-84, rte du Bois-des-Frères / Photo 4: Cour entre les deux Tours du Lignon

a) Les Pelouses du Lignon :

- (Re)végétaliser les pelouses avec plus de biodiversité (arbustes, buissons, massifs/parterres de plantes et fleurs, etc.);
- Replanter de la pelouse dans les surfaces de terre mises à nu par la sécheresse et le piétinement;

- Planter des buissons à la croisée des chemins pour empêcher le piétinement;
- Ajouter des bancs le long du Mail et des allées transversales (zones de rencontre, zones de repos pour les personnes à faible mobilité (cf. mail à forte déclivité) (photo 2);
- Créer des potagers communautaires et des zones pour diverses activités pour les habitant.e.s;
- Arboriser/végétaliser la grande cour entre les 2 tours du Lignon (îlot de chaleur en été), installer des potagers communautaires, une fontaine à jeux d'eau, des bancs (photo 4);
- Arboriser/végétaliser la zone de l'abribus à l'avenue du Lignon, au bas de la rampe d'accès au centre commercial du Lignon (îlot de chaleur suffoquant en été), réduire/remplacer la grande surface de bitume noir par une surface végétale (photo 3, cf. croix rouge);
- Au croisement des voies d'accès à la place du Lignon et à la ferme du Lignon, derrière le Temple du Lignon et le centre commercial du Lignon :
 - déplacer les deux bancs qui sont coincés entre deux haies (photo 3, cf. deux flèches rouges)
 - les installer dans un lieu plus approprié;
- Ajouter des massifs/parterres/bacs de plantes/fleurs et des bancs autour de la pelouse de la grande sculpture (près de la terrasse de la Brasserie du Lignon) (photo 2)
- Arboriser/végétaliser la cour devant l'entrée de la Piscine du Lignon (îlot de chaleur intense en été), enlever le goudron et installer un sol de gravier végétal, embellir la cour avec des plantes/ fleurs, et ajouter des bancs;
- Réadapter les réverbères de l'avenue du Lignon et des immeubles du Lignon, et ceux du Mail: faisceau lumineux à orienter en direction du centre de l'avenue et du mail, et non pas en direction des immeubles, afin de réduire la pollution lumineuse qui incommoder les habitant.e.s des premiers étages. S'ils doivent être remplacés, qu'ils le soient avec des réverbères solaires;

b) La place du Lignon :

Les propositions/recommandations de la Table Délibérative formulée lors de sa réunion du 13 janvier 2020 concernant la place du Lignon sont devenues caduques suite aux travaux de réaménagement de la place (avril 2020-fin été 2021), et ne sont donc pas reprises dans ce rapport. A noter que le plan de réaménagement, adopté le 3 septembre 2019 par le Conseil municipal de Vernier rejoint légalement certaines propositions/recommandations de la TD.

Entre les deux quartiers d'Aïre et du Lignon

- Créer une voie verte piétonne/cyclable qui commence au Lignon passant par Aïre et qui finirait à la future passerelle entre Aïre et Onex.

Les Avanchets

Situation actuelle

Le quartier manque d'éclairage. La signalisation pour s'y orienter est déficiente et on s'y perd. Il manque de trottoirs sur les zones routières. Les pavés sont souvent inégaux et on y trébuche.

De plus, de nombreux arbres y ont été abattus, trop selon certains.

Il est cependant fait référence à la déclaration de l'ex-conseiller administratif Yvan Rochat dans la Tribune de Genève du 15 janvier 2020: « 62 arbres de différentes tailles doivent être abattus dans tout le quartier pour créer des trottoirs, installer des déchetteries et de l'éclairage public. (...) leur nombre a été réduit au strict nécessaire et ils seront tous compensés. Nous allons replanter 57 arbres aux Avanchets, et cinq autres juste à côté, à l'avenue du Pailly».

Propositions / Recommandations

Des travaux sont déjà en cours aux Avanchets, menés par la commune et les régies. En soutien, les recommandations suivantes sont formulées :

- Amélioration de l'éclairage.
- Pour éviter les chutes de personnes dues à des pavés inégaux et des racines d'arbres protubérantes, il serait préférable de laisser la terre et l'herbe, le gravier ou le goudron.
- Moderniser les jeux pour les enfants.
- Au lieu de la pataugeoire, prévoir un jeu d'eau comme au parc de Balxert.
- Remplacer les nombreux arbres abattus.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

PISTES CYCLABLES

Situation actuelle

La société a évolué et introduit des moyens de déplacement nouveaux tels que skates, trottinettes et autres engins à roues, mais n'ont pas été intégrés dans le design urbanistique des villes.

Les observations concernent principalement les aspects suivants :

- Le réseau des pistes actuel, lacunaire

- La sécurité, pas toujours assurée
- Les conflits croissants entre utilisateurs, souvent dus au respect des attributions d'utilisation.

Plus précisément :

- Il y a des lacunes sur le réseau de pistes cyclables. Certaines continuations / connexions de pistes cyclables sont soit inexistantes, soit délicates voire dangereuses. Certaines pistes présentent des écueils comme par ex. des bouches d'égout.
- Les pistes cyclables sont mal signalisées et sécurisées, le partage d'utilisation n'est pas clairement indiqué. Les voies vertes sont considérées par certains cyclistes et trottinettes comme leur étant réservées au dépend des piétons. Des vélos utilisent les trottoirs, certains sont de véritables vélodromes. Certains cyclistes ne respectent pas le code de la route et traversent sur les passages piétons. Certains cyclistes n'aiment pas mettre le pied à terre. On rencontre souvent des vélos sur les chemins de terre pas prévus à cet effet.
- Les vélos électriques qui roulent à plus de 25 km à l'heure sont dangereux sur les pistes cyclables et les trottoirs.
- Les arrêts de bus entre zones piétonnes et voies cyclables ne sont pas sécurisés et parfois dangereux pour les usagers.

Conséquences, problèmes à résoudre

- Les bandes cyclables (non protégées) et les interruptions sont dangereuses pour les cyclistes et on n'offre pas d'alternative.
- Les piétons peuvent se sentir également en danger.
- Des personnes reviennent à la voiture afin d'éviter de prendre des risques avec le vélo.
- Des chemins pédestres (ex. dans les bois du Lignon au bord du Rhône) pas prévus pour les vélos sont endommagés par eux et deviennent impraticables.

Propositions / Recommandations

Priorité 1 : Définir des pistes cyclables en continu et sécurisées, notamment par les mesures suivantes

- Sécuriser les connexions et tronçons dangereux, par exemple connexion des pistes cyclables sous le pont de l'Ecu.
- Comblent les lacunes dans le réseau des pistes cyclables, par exemple l'avenue du Lignon.

- Éviter de positionner les pistes cyclables le long des places de parc (danger au moment de l'ouverture des portières).
- Définir des itinéraires recommandés.
- Éviter des écueils comme par ex. des bouches d'égout dans les pistes cyclables.
- Faire faire un diagnostic avec les usagers sur la conception des axes de circulations pour assurer les aspects pratiques et sécuritaires.

Priorité 2 : Séparer les usagers de façon claire :

- Définir des hiérarchies pour chaque axe mixte indiquant des priorités d'utilisation claires.
- Introduire une signalisation par des couleurs différentes séparant clairement les utilisations.
- Séparer les piétons des autres utilisateurs (cyclistes, trottinettes, skates etc.) et améliorer la signalisation pour rappeler que le piéton est roi. Autre opinion : Les skates devraient rester sur les trottoirs, car ils n'ont pas d'alternative.
- Dessiner des passages pour vélos à côté des passages piétons (existe déjà dans certains endroits, tels que le carrefour à la Gare de Vernier et le rond-point de la route du Bois-des-Frères/Avenue du Lignon).
- Pour sécuriser les passages piétons devant les arrêts de bus et carrefours, instaurer un marquage ou céder le passage pour les vélos (les exemples des arrêts de bus dangereux sont Champ-Claude, où la piste cyclable n'est pas définie et les personnes qui attendent le bus ne font pas attention aux vélos, et Bois des Frères, où la piste cyclable passe entre l'abris-bus et la route).
- Mettre à jour le code de la route pour intégrer tous les nouveaux moyens de locomotion, et le faire respecter. Il est suggéré que la mise à jour du code de la route peut relever de la compétence fédérale et non communale.
- Renommer en « Voie Piétonne » la Voie Verte existante au bord du Rhône afin qu'elle ne soit pas comprise comme étant réservée aux vélos, parce que le terme « Voie Verte » est maintenant utilisé pour désigner une voie de mobilité douce. Préciser l'utilisation piétonnière de ce chemin de terre au bord du Rhône et indiquer clairement qu'il est prioritaire pour les piétons.
- Obliger les vélos électriques qui roulent à plus de 25 km à l'heure à rouler sur la route.

Un membre est d'avis que l'on ne peut pas mettre un agent municipal à chaque tronçon de route. Il favorise l'action par la prévention et mentionne que la commune est active à ce niveau et organise notamment des ateliers pour cyclistes (parents-enfants) avec la collaboration de ProVélo.

Autres propositions :

- Introduire des feux jaunes clignotants pour les vélos pour tourner à droite.
- Faire réintroduire dans la loi l'obligation des sonnettes (relève de la loi fédérale dont elle a été supprimée à cause des vols).
- Réaménager les chemins de façon à ce que les vélos puissent les emprunter sans les abîmer; ne pas interdire les vélos des chemins.

LIENS INTER-QUARTIERS ET INTER-COMMUNES

Situation actuelle

- La commune de Vernier est grande et morcelée, ses centres historiques ne sont pas liés. Il existe des coupures voire des barrages entre les quartiers. Il manque de passerelles et de passages piétonniers.
- Les transferts inter-quartiers prennent beaucoup de temps par bus.
- Certains chemins piétonniers de connexion sont difficilement praticables (trop raides).

Discussion autour de deux pôles:

- Tenir compte du fait qu'on est dans un environnement urbain et qu'on ne peut tout assurer pour les communications piétonnières et la mobilité douce. De plus il est souligné que la mobilité douce n'est pas toujours praticable si on est limité dans ses possibilités physiques de déplacement.
- Des expériences faites dans certaines grandes villes montrent qu'on peut considérer que la voiture n'est pas une fatalité ; que la ville peut tendre vers la mobilité douce alors que le train et la voiture peuvent être réservés aux trajets périurbains et interurbains.

Conséquence, préoccupation

Les quartiers vivent comme des communes séparées et non comme la même commune. On ne sait pas vraiment ce qui se passe ailleurs. Suivant où on habite on peut se sentir isolés et défavorisés alors que d'autres sont perçus comme privilégiés.

Discussion autour de deux pôles :

- Quel est le réel problème et besoin d'avoir des lignes inter-quartiers ? Est-ce que nous irions davantage dans les autres quartiers (travail, événements culturels etc.) si des lignes de bus existaient ? Quel sens de mettre sur pied cette infrastructure (une navette existait entre deux quartiers et a été supprimée car pas rentable).
- Une offre créerait une demande et nous communiquerions davantage au sein de la commune, les liens se resserreraient autour de la vie sociale et culturelle.

Propositions / Recommandations

- Proposer des navettes ponctuelles pour des événements spécifiques, culturels, sportifs ou autres (il y en a une vingtaine par an).
- Plutôt que de créer des nouvelles lignes de bus pas forcément rentables, augmenter les fréquences des lignes de bus déjà existantes qui ne requièrent souvent qu'un seul changement. Cette solution serait plus écologique et économique.

UTILISATION DU TERRITOIRE, DENSIFICATION ET POLLUTION

Situation actuelle 1

L'augmentation rapide de la population à Genève a entraîné la construction hâtive de nouveaux logements. La densification urbaine et industrielle et le bétonnage se sont faits sans tenir compte de leur impact sur le paysage et la population.

Or ce bétonnage provoque des îlots de chaleur étouffants pour la population et entraîne une dégradation de la biodiversité.

De surcroît, le vitrage du Lignon, en reflétant la lumière du soleil et la chaleur sur le sol, contribue au réchauffement sur la verdure environnante et brûle le gazon du périmètre.

Route de Vernier : de Châtelaine jusqu'à avant Ikea, trop de béton et réflexion de la chaleur due aux voitures d'occasion des garages (AMAG, Auto-Genève...). Cet état de fait contribue à ce que la terre ne parvient pas à absorber les eaux de pluie, ce qui provoque le vieillissement rapide et des maladies des arbres, entraîne des inondations etc.

Conséquences / Préoccupation

- La qualité de l'air se détériore
- Des poches de chaleur s'installent
- La pollution est en augmentation.

Presqu'île d'Aire

Propositions / Recommandations :

Afin d'améliorer la qualité de l'air, créer de la fraîcheur en protection contre les poches de chaleur, de la verdure et de la beauté :

Planter des arbres en particulier dans les zones suivantes:

- Zone de verdure stade de foot (entre buvette – villas - grand terrain de foot)
 - o Cimetière
 - o Zone industrielle Aire / SIG/ ...
 - o Apport d'arbres comestibles (châtaigniers, pommiers, noyers...)
- Poser des bancs publics (pour favoriser la cohésion sociale)
 - o Face à face ou en Fer à cheval
 - o Qui entourent les arbres (en rond).
- Embellir le Chemin des Sellières après le rond-point du Cycle du Renard.
- Zone « Riverain autorisé » en Zone piétonne à 20 km/h interdite aux véhicules (sauf aux habitant.e.s).
- Lors de l'agrandissement de la STEP, créer des zones de verdure publiques avec bancs et arbres.
- Parc de la zone Grandchamp : Créer un joli parc à l'aide de la Protection Civile ou de la commune (selon la compétence appropriée).

Zone industrielle

Propositions / Recommandations :

- Passer de nouvelles lois pour assurer :
 - o La construction de parkings à étages avec toits végétalisés.
 - o La récupération de l'espace gagné en le convertissant en espaces de verdure.
 - o Sinon : Couvrir les voitures exposées par des toits végétalisés.

Principe : La surface végétale doit être proportionnelle à la surface bétonnée dans toute la zone industrielle : arbres variés, petites forêts de 1000m² (ex le Flon à Lausanne), buissons, arbustes, herbacées, fleurs, etc....

Utilisation du Territoire, Densification, Pollution

Situation actuelle 2

- La densification urbaine nuit à la biodiversité. La végétation n'est pas assez prise en compte dans les projets de densification.
- Il manque des espaces conviviaux.

Propositions / Recommandations

- Elaborer un « Plan Vert » (maillage vert) à l'échelle de la commune pour définir une stratégie globale. Des nouveaux espaces végétalisés doivent être pensés en réseau : pas d'îlots de verdure à vocation « décorative ».
- Exiger et prendre en compte la qualité de la végétation dans les plans (PLQ) au même titre que les bâtiments et autres équipements (ex : écopoints). Assurer une adéquation végétation / sol-terrain / ensoleillement.
- Penser des passages à faune sur les axes type route de Vernier.
- Conserver / créer des voies non bétonnées et petites « haies » et arbres en bordure de route (entre trottoirs et route).
- Installer des radars à décibels sur les grands axes.
- Installer des radars indicateurs de vitesse (à but éducatif et de prévention).

Situation actuelle 3

- Le trafic est important au sein des quartiers. En conséquence, la pollution de l'oxyde de carbone rejeté par les véhicules ainsi que les fumées et vapeurs relâchées par les SIG, Givaudan, la station d'épuration, les poussières émises par les travaux et constructions, etc. ainsi que la pollution sonore augmentent, mettant en danger la santé et le bien-être des habitants.
- Les émanations industrielles des SIG et environs créent des nuages de fumée, dont la population ne connaît pas la nature et la dangerosité. De même, on ne connaît pas l'impact de l'entreprise Givaudan sur la pollution de l'eau et de l'air.
- Les citernes de pétrole construites initialement dans la nature se trouvent aujourd'hui en milieu urbain. Un incident sécuritaire aurait un impact environnemental dangereux pour la population et l'environnement.

Proposition / Recommandations

- Donner plus de place aux piétons en limitant le trafic intra-quartier et en créant des parkings en limite de quartier.
- Informer la population sur l'impact des nuisances industrielles (en particulier SIG et Givaudan) et prendre les mesures adéquates pour les minimiser.
- Effectuer des contrôles réguliers de l'air, avec publication des résultats.
- Créer une Commission scientifique ad hoc pour évaluer l'impact d'un potentiel incident sur les citernes de pétrole et en publier les résultats.

Il est noté que certaines des propositions figurant dans le présent rapport pourront s'inscrire soit en complément soit en alternatives à celles constituant le projet de

plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons, lesquels ont été soumis à consultation publique du 6 octobre au 4 novembre 2020 <http://www.vernier.ch/fr/territoire/plandirecteur/>.

SIGNATAIRES DE LA TABLE DÉLIBÉRATIVE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS

1. Joëlle ALTENBURGER
2. El Hachmi BENMANSOUR
3. Alain BORGEAUD
4. Pierre-Yves DANIEL
5. Paulo DE ALMEIDA
6. Joséphine DEDHAR
7. Claire DIDELOT
8. Clarisse DI ROSA
9. Annie Marie GIRARD
10. Maya JEANMONOD
11. Lisa LEVY
12. Jean-Pierre LOOSLI
13. Jean MANCA
14. Jean-Baptiste MBONABUCYA
15. Gabriel NGUENGUE MONTSE
16. Perpétue TOMBOLA
17. Vladan VLADULJEVIC

CONCLUSION

Les Tables délibératives ont fait l'objet d'une évaluation par Interface à laquelle les participant.e.s se sont soumis tout comme toutes les parties prenantes du projet. Leurs conclusions seront disponibles prochainement.

Le présent rapport, constitué par les résultats des délibérations des trois Tables délibératives, sera rendu public suite à une séance de restitution de ce dernier, organisée en ligne le 9 décembre 2020, en présence des autorités vernirolanes et du bureau de l'intégration des étrangers du canton de Genève.

Les moyens d'actions suivants étaient à la disposition des participant.e.s:

- Rapport complet public (spécifiant les positions majoritaires et minoritaires);
- Transmission des résultats des délibérations aux autorités municipales et retour justifié par écrit fait par le Conseil administratif;
- Prise de position dans le livret de vote officiel (lorsque c'est envisageable);
- Mise à l'agenda du Conseil municipal (lorsque c'est nécessaire);
- Lancement d'un referendum (si nécessaire).

La suite de la démarche sera constituée par une Assemblée conclusive qui mettra un terme à la phase pilote du projet. Elle se tiendra dans le courant du printemps 2021. Son point saillant sera la présentation d'un Plan d'action en réponse aux recommandations / propositions des trois tables délibératives.



Conseil des habitant-e-s de Vernier

C'est en ville de Vernier que le premier Conseil des habitant-e-s, tout comme ses mesures d'encouragement, a vu le jour le 23 mai 2019. Fruit d'une démarche collaborative entre le bureau de l'intégration des étrangers ([BIE](#)) du canton de Genève, la [Ville de Vernier](#), l'Institut d'étude de la citoyenneté ([InCite](#)) de l'Université de Genève, l'Université populaire albanaise ([UPA](#)) et d'autres organismes partenaires comme la Commission fédérale des migrations ou encore CYCpartenaires pour la facilitation des Tables délibératives, ce projet fournit un cadre qui permet aux Verniolan-e-s de construire leur citoyenneté individuellement et collectivement par le biais d'activités diverses adaptées à leurs besoins.

L'objectif du projet est de fournir des outils démocratiques de proximité, complémentaires aux possibilités préexistantes, qui permettent de prendre en compte les décisions des habitant-e-s et de faire en sorte qu'elles aient un impact sur la politique communale. Ainsi, le projet vise à accroître à la fois l'inclusion démocratique et la reconnaissance des résident-e-s étrangers

Ce rapport est constitué par les résultats des délibérations effectuées par trois groupes d'habitant-e-s sur les thèmes choisis (appelés Tables délibératives) : « insertion et intégration », « aménagement du territoire » et « solidarité et entraide »

Ville de Vernier

Service de la cohésion sociale
conseildeshabitants@vernier.ch

022 306 06 70
icigeneve.ch